Assurances de dommages et responsabilité civile - IARD

Maîtriser la convention CRAC

2 jours (14h00) | 4,6/5 | ASSUR-8992371 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 825 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Maîtriser les mécanismes de la CRAC et de son Avenant n°1

Acquérir une méthodologie et des réflexes de gestion des recours dans le cadre de la CRAC

Optimiser les recours à l'amiable

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.
Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.
Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Prérequis

Avoir suivi " Analyser les mécanismes de l'assurance construction " (code 92176).

Public concerné

Gestionnaires sinistres des maîtres d'ouvrage

Chargés d'indemnisation construction

Experts d'assurance, juristes

Toute personne amenée à participer à des opérations de construction

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Cerner le contexte juridique de la loi du 4 janvier 1978

Définir le champ d'application de la loi

- Les garanties légales dues par les constructeurs
- Le mécanisme de l'assurance construction à double détente

Maîtriser les étapes de la procédure légale de gestion amiable d'un sinistre dommages-ouvrage

- Une procédure amiable d'ordre public
- La phase préfinancement : expertise et délais de règlement du sinistre
- La phase recours : mécanisme de la subrogation et mise en œuvre

Exercice d'application : gestion d'un dossier sinistre dommages-ouvrage à l'amiable (phase préfinancement et phase recours)

Analyser la CRAC et son avenant n°1

Découvrir la CRAC et son Avenant n°1

- Les Textes et les organes de la CRAC
- Les objectifs
- Les conditions d'application
- Les définitions
- Les procédures accélérées de gestion des petits sinistres (Chapitre 2 Avenant n°1)
- Les procédures relatives aux sinistres importants (Chapitre 3 Avenant n°1)

Identifier les principales caractéristiques de la CRAC

- L'expertise unique
- L'assimilation du sous-traitant à un locateur d'ouvrage
- L'interruption simplifiée des prescriptions
- Le ticket modérateur
- Les cas de barème

Articuler la procédure conventionnelle de gestion prévue par la CRAC avec la procédure légale

- Le nécessaire respect de la procédure légale de gestion DO
- Les avantages de la gestion dans le cadre de la CRAC

Étude de cas : comparaison entre la gestion d'un dossier hors CRAC / dans le cadre de la CRAC / dans le cadre du l'Avenant n°1

Instruire un sinistre dans le cadre de la CRAC

Appliquer la procédure conventionnelle de gestion prévue par la CRAC

- L'expertise unique pour compte commun
- Les obligations de l'assureur DO
- Les obligations des assureurs RCD

Exercer les recours

- Les modalités de présentation du recours par l'assureur DO : calcul et délai du recours
- Le règlement du recours par les assureurs RCD
- La gestion des contestations : types de contestations et procédure de traitement

Détecter les difficultés de recours

- Les difficultés liées aux garanties du contrat RCD de l'entreprise responsable
- Les difficultés résultant du fait du maître de l'ouvrage
- Les difficultés résultant du fait de l'assureur DO ou de son expert

Exercice d'application : calcul des montants des recours dans différentes hypothèses

Le + de la formation
Un module e-learning d'1h30 sur les *« Les fondamentaux du droit des assurances, ça s'apprend ! »* est disponible en amont et en aval de votre formation.

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.